



Chambre régionale des comptes  
d'Île-de-France

Noisiel, le 5 octobre 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE LOCAL

### La dématérialisation de la chaîne comptable et financière.

La dématérialisation de la chaîne comptable et financière est devenue, en raison du développement des nouvelles technologies de l'information, un enjeu partagé par les collectivités territoriales, le comptable public et la chambre régionale des comptes d'Île-de-France.

En effet, la production des comptes, des mandats de dépenses, des titres de recettes et des pièces justificatives, initialement en version papier, sont remplacées par des supports électroniques (tels que les CD-Rom) et par des flux de données numériques. Ainsi, les comptes de gestion et l'ensemble des pièces comptables correspondantes peuvent être consultés à partir d'un ordinateur.

Cette innovation qui modernise et fluidifie les échanges entre les services de la collectivité et du comptable, permet à la chambre de maîtriser ses capacités de stockage des pièces comptables et d'adapter ses méthodes d'instruction dans le cadre de ses contrôles.

Le 14 septembre dernier, une convention de dématérialisation de l'ensemble des dépenses de la Ville et du département de Paris a été signée par la secrétaire générale de la collectivité précitée, le directeur régional des finances publiques et le président de la juridiction financière. La convention devrait entraîner une économie substantielle pour la Ville et le département puisque ces derniers dématérialiseront 2 500 000 feuilles<sup>1</sup> de papier.



Les signataires de la convention : Mme V. Bédagué-Hamilius, SG de la Ville de Paris, à sa gauche M. J.P. Conrié, DRFIP d'IDF et au pupitre M. J.Y. Bertucci, président de la CRC d'IDF. (crédits : Deborah Lesage / Mairie de Paris)

<sup>1</sup> Format A4.

Cette manifestation s'est déroulée dans les salons de réception de l'hôtel de Ville en présence de l'ensemble des acteurs ayant participé à ces travaux : les directions concernées de la Ville, notamment finances, informatique, affaires scolaires et décentralisation et des relations avec les associations, les territoires et les citoyens ; les services de la direction régionale des finances publiques en charge du secteur public local ; la direction générale des finances publiques (DG Fip) ; les représentants du pôle dématérialisation de la DG Fip ; les présidents de section territorialement compétent et responsable du dossier de dématérialisation.

Cette démarche volontaire a notamment, été l'occasion de procéder à :

- un toilettage des opérations de dépenses,
- une réflexion sur l'organisation des services et du circuit de la dépense,
- une évolution des métiers relevant de la fonction comptable et financière,
- une adaptation des équipements informatiques, des postes de travail et des applications correspondantes.

Elle a permis, en outre, de renforcer les relations partenariales qu'entretiennent les services de l'ordonnateur, du comptable et de la chambre régionale des comptes, indépendamment des objectifs communs recherchés en termes de préservation de l'environnement, de réduction des coûts de stockage des comptes et de gestion des flux.

Les premières opérations de dépenses, sous forme dématérialisée, ont débuté le 23 septembre dernier pour progressivement monter en charge.

Cette convention devrait être complétée, à l'issue de travaux préparatoires dont la durée est estimée à une année, par une autre convention portant sur l'ensemble des recettes de la Ville et du département.

A la demande des collectivités et de l'administration des finances publiques souhaitant s'engager dans la voie de la dématérialisation, la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sera toujours « *un interlocuteur à l'écoute* » pour retenir des solutions compatibles avec les termes de la convention cadre nationale de référence.

A ce jour, 929 conventions ont été signées qui concernent des communes, des établissements publics locaux, des départements, des établissements publics de coopération intercommunale, des hôpitaux ainsi que des offices publics de l'habitat.

---

**Contact presse : Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France**

6, cours des roches  
BP. 226 – Noisiel  
77441 – Marne La Vallée cedex 2

Téléphone : 01 64 80 88 88  
Télécopie : 01 64 80 87 04

[CRCidfcom@idf.ccomptes.fr](mailto:CRCidfcom@idf.ccomptes.fr)